

**embargo 30 septembre 2008 - 10h30****lancement officiel de « L'AMIFA » :  
nouveau réseau d'accueil en milieu familial à Lausanne**

La Ville de Lausanne a réorganisé son réseau d'accueil familial pour répondre aux exigences de la loi d'accueil de jour des enfants. Une association regroupera dès le 1<sup>er</sup> octobre 2008 les activités d'accueil du Service d'accueil d'enfants et du Jardin-Famille. Le statut des mamans de jour en sortira renforcé. Avec l'engagement de trois coordinatrices, la Ville accroît son rôle en matière d'autorisation et de surveillance. Lancement officiel de ce nouveau service mardi 30 septembre 2008 à 10h30 dans les locaux de la rue du Valentin 12.

Entrée en vigueur en 2006, la loi d'accueil de jour des enfants (LAJE) a pour objectif d'assurer des prestations de qualité et de tendre, sur tout le territoire vaudois, à une offre suffisante en places d'accueil, financièrement accessible pour tous. Elle modifie notamment les régimes d'autorisation et de surveillance de l'accueil à domicile en déléguant aux communes la responsabilité de sa mise en œuvre. Toutes les personnes qui accueillent régulièrement des enfants dans leur foyer, à la journée et contre rémunération, doivent ainsi obtenir une autorisation. A Lausanne, c'est la direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation qui a pris cette responsabilité.

En accord avec ses partenaires, la Ville a mandaté ses partenaires, l'Association pour l'entraide familiale (APEF) et le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) pour regrouper les activités du Service d'accueil d'enfants et du Jardin-Famille (préavis 2007/57 adopté par le Conseil communal le 22 avril 2008). Issue de ce regroupement, la **Plateforme lausannoise pour l'accueil familial (PLAF)** a lancé son nouveau service, « **L'AMIFA** ». Localisé à la rue du Valentin 12, « **L'AMIFA** » sera l'employeur et gèrera le suivi, dès le 1<sup>er</sup> octobre 2008, de quelque 120 mamans de jour et assistantes maternelles.

Le statut professionnel des mamans de jour a pu être renforcé à cette occasion. Dorénavant dénommées « accueillantes en milieu familial », elles auront un contrat de travail à durée indéterminée et pourront bénéficier du soutien des coordinatrices et de L'AMIFA. Leur rétribution horaire sera de fr. 5.50 par heure et par enfant. Pour les parents, le système de tarification sera identique à celui pratiqué dans les structures d'accueil collectif, avec un montant minimal à payer et une progression de la redevance en fonction de leur capacité financière.

Le service de l'information a le plaisir de vous inviter au **lancement officiel de « L'AMIFA »**  
**mardi 30 septembre 2008, 10h30**  
**rue du Valentin 12, Lausanne,**

en présence d'Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, et de Marcelle Walter, présidente de la PLAF. Un apéritif suivra l'inauguration des nouveaux locaux.

En nous réjouissant de vous retrouver à cette occasion, nous vous adressons nos salutations les meilleures.

Le service de l'information

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, tél. 021 315 62 00**

Lausanne, le 26 septembre 2008



Hôtel de Ville  
case postale 6904  
1002 Lausanne  
tél. 021 315 25 50  
fax 021 315 20 05  
infopresse@lausanne.ch